

LE PATRIMOINE DES COMMUNES – BILAN COMMUNAL

Depuis l'avènement de la comptabilité générale en 1995, les communes disposent d'un bilan qui livre un instantané de leur situation patrimoniale à une date donnée. L'actif regroupe l'ensemble des avoirs et des droits de la commune alors que le passif répertorie les ressources mises à leur disposition (fonds propres et dettes).

Principaux postes du bilan communal wallon - 2016

| Bilan | Poste | Niveau (en millions EUR) | Part en % du total bilantaire |
|-----------------------|--|--------------------------------|-------------------------------------|
| Actifs immobilisés | Immobilisations corporelles | 15.617 | 73,9% |
| | Immobilisations financières | 1.652 | 7,8% |
| | Subsides et prêts octroyés | 1.094 | 5,2% |
| | Immobilisations incorporelles | 36 | 0,2% |
| Actifs circulants | Créances à un an au plus | 1.574 | 7,4% |
| | Comptes financiers | 1.089 | 5,2% |
| Fonds propres | Capital (initial) | 5.970 | 28,3% |
| | Résultats capitalisés | 3.200 | 15,1% |
| | Résultats reportés | 601 | 2,8% |
| | Réserves | 578 | 2,7% |
| | Subsides d'investissement, dons et legs obtenus | 3.943 | 18,7% |
| Dettes | Dettes à plus d'un an | 5.320 | 25,2% |
| | Dettes à un an au plus | 1.194 | 5,7% |
| TOTAL DU BILAN | | 21.129 | 100,0% |

Il s'agit d'un apport important de la **nouvelle comptabilité communale (NCC)**. Antérieurement, la connaissance et la gestion du patrimoine communal se limitaient à un inventaire physique, dans un simple livre sommier, des immeubles, des rentes et droits immobiliers et des valeurs en portefeuille. Dans la **comptabilité budgétaire**, seules les opérations d'achat et de vente de bien de patrimoine au cours de l'exercice sont prises en considération. Un investissement qui contribue à améliorer le patrimoine pèse négativement sur le solde budgétaire alors qu'une opération de vente d'un bien entraîne paradoxalement son amélioration.

Outre un outil d'information sur l'état actualisé du patrimoine communal, le bilan constitue également un outil de gestion et de contrôle. Il permet au collège de prendre des décisions adéquates en matière d'achat, de gestion du matériel et du patrimoine immobilier.

QUELQUES CHIFFRES

- > Sur la base de notre échantillon, le **total bilantaire** des communes wallonnes se montait à la fin 2016 à 21 milliards EUR, soit l'équivalent de 5.846 EUR par habitant.
- > La **structure des bilans communaux** est orientée «long terme» (cf. graphique). L'actif immobilisé représente en moyenne 87,1% de l'actif total, les actifs circulants formant le reste, soit 12,9%. Le passif se caractérise pour sa part par le poids prépondérant des capitaux propres (69% du total bilantaire), les 31% restants étant des dettes.

Cette proportion peut laisser présager une forte indépendance financière des administrations communales. Il faut toutefois préciser que le **capital initial** (28,3%) est essentiellement la contre-valeur arithmétique de l'actif net repris dans l'inventaire lors de l'établissement du bilan de départ en 1995. Il ne doit donc pas être considéré comme un capital levé, comme c'est souvent le cas pour les entreprises, mais plutôt comme la contre-valeur du patrimoine que la commune a constitué au fil des années.

Structure simplifiée des bilans communaux wallons

